



Communauté de Communes
Rhôny - Vistre - Vidourle

2, avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES-le-MONTUEUX
Tél.:04 66 35 55 55 Fax :04 66 35 42 19
E-mail : contact@ccrvv.fr
www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 21 février 2013**

Nombre de membres afférents au C.C. :	35
Nombre de membres en exercices :	35
Nombre de membres présents :	26
Nombre de membres représentés :	0
Date de convocation :	14/02/2013
Date d'affichage :	14/02/2013

Le 21 février 2013 à 18 heures trente le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes sur Gallargues le Montueux, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, son Président.

Etaient présents outre Monsieur le Président : Mesdames CHALEYSSIN Pilar et LOPEZ Vivette, Messieurs BALANA René, FOUCON Marc, JULIEN Michel, LAFONT Jean-Claude, LAURENT Jean-François et REY Jacky.

Mesdames CHARNOT Lucile, DELODE Francine, DOUDELET Geneviève, FOURNERA Marie, LECCIA Béatrice, MOUCHET Marlène et NECTOUX Agnès.

Messieurs AGNEL Thierry, BENY Jacques, CHAMBELLAND Michel, CHARMASSON Joël, FABARON Guy, FIRMIN Yves, JULIEN Daniel, MARTINION Robert, MONNIER Robert et NAZON Jean-Luc, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : Madame Pilar CHALEYSSIN

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures trente, constate après appel nominal que le quorum est atteint.

Il invite ensuite, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire, propose Madame Pilar CHALEYSSIN pour cette fonction qui accepte et que le Conseil investit à l'unanimité.

Puis Monsieur le Président fait donner lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du Jeudi 17 janvier 2013 qui est approuvé à l'unanimité.

Enfin, il soumet à l'examen du Conseil les questions portées à l'ordre du jour.

1 - Débat d'Orientation Budgétaire

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire d'une collectivité. Il doit permettre d'informer les élus et les administrés sur la situation économique et financière et de présenter les orientations budgétaires de la Communauté.

Rappelons également en préambule qu'en l'absence de débat d'orientation budgétaire ou d'irrespect des règles de procédure en la matière, c'est l'intégralité du budget qui se trouverait entaché d'illégalité

Je me dois donc d'insister sur l'obligation qui nous incombe, de rendre des comptes aux administrés qui nous ont élu pour assurer leur représentativité.

En effet, en tant qu'Elus, nous devons assurer la transparence en matière d'emploi des deniers publics.



Aigues-Vives



Aubais



Boissières



Codognan



Gallargues le
Montueux



Mus



Nages



Uchaud



Vergèze



Vestric et Candiac

Les orientations et objectifs qui sont fixés dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, ne peuvent avoir de sens que si toutes les informations relatives à notre Communauté sont portées à votre connaissance en toute clarté.

Pour ma part et comme je l'ai toujours fait, je continuerai ainsi à rendre compte à vous tous, Elus et Concitoyens, de l'intégralité des politiques menées avec les différents enjeux économiques associés. C'est mon devoir de Président, dans le respect le plus total de nos Administrés.

Il m'appartient au travers de ce débat, de vous présenter l'historique de notre situation financière, le niveau d'endettement, les situations propres à chaque service avec les principaux investissements projetés ainsi que l'évolution envisagée des taux d'imposition.

Je dois également vous faire part du contexte économique général et des réformes en cours car ils ont un impact sur nos finances.

1. Contexte général

L'activité économique en France a connu une croissance du PIB quasi nulle en 2012.

Les prévisions sur 2013 sont médiocres et l'Etat Français s'est engagé à ramener le déficit public à 3 % en 2013 ce qui implique un effort conséquent pour tous les acteurs (10 milliards d'économie sur la dépense publique, 10 milliards de recettes par le biais des impôts sur les entreprises et 10 milliards demandés aux ménages).

Dans l'objectif de faire concourir les collectivités à l'effort de redressement des finances nationales, l'Etat, a décidé plusieurs mesures qui s'inscrivent dans le prolongement des efforts demandés depuis 2 ans.

- La stabilisation des concours financiers aux collectivités. Le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 prévoit même que le gel soit suivi d'une diminution de 750 millions d'Euros par an en 2014 et 2015. Le gouvernement envisage même de porter cette baisse à 1.5 milliards d'Euros par an pour financer une part des 10 milliards du crédit d'impôts compétitivité.
- Les dispositifs de péréquation vont être renforcés et à notre échelle la contribution au fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) va augmenter (le montant total du fonds va passer de 150 millions en 2012 à 360 millions en 2013). Sur ce point, il a été convenu que la révision du pacte financier global entre la Communauté et les communes membres inclurait, pour 2013, une prise en charge par l'intercommunalité du FPIC.

Enfin, le gouvernement a prévu de porter le taux réduit de TVA à 10 % en 2013 alors que le rehaussement de 5.5% à 7% en 2012 a déjà engendré un surcoût d'environ 100 000 € sur de nombreuses activités de la Communauté (collecte des ordures, du verre et du papier, exploitation des déchetteries, bacs de pré-collecte, SPANC...)

2. Historique et situation des finances de la Communauté de Communes

Le redressement des finances de la Communauté a été réellement entamé en 2008 lorsque la situation, budgétaire, financière et comptable a été entièrement mise à plat.

L'exercice 2009, comme annoncé, a été l'année de transition quant aux résultats attendus.

Les exercices 2010 et 2011 sont venus confirmer le choix des objectifs fixés dès 2009.

Ces mesures ont nécessité l'implication des Elus, mais surtout les efforts et l'engagement de nos Agents. Aujourd'hui, au constat de ces résultats, je peux dire que les mesures mises en place ont payé, mais aussi que nous devons continuer dans cette voie.

Je ne retracerai pas ici les déficits budgétaires puisque je l'ai fait en détail il y a un mois lors de la présentation du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes. Ces analyses restent évidemment disponibles à tous ceux qui le souhaitent.

Je préfère aujourd'hui retracer l'état du redressement de nos finances depuis le début de mon mandat en confirmant que les principes de gestion perdureront pour l'avenir et continueront à s'appliquer dans la politique et les choix à venir. Dans la continuité des objectifs annoncés depuis le départ, le budget 2013 sera construit sous le signe de la prudence et de la maîtrise des dépenses.

Vous trouverez ci-dessous, après arrêté des opérations comptables de l'exercice 2012, le tableau retraçant la situation budgétaire et financière de notre Communauté de Communes depuis l'exercice 2010.

Au 31/12/2010		Au 31/12/2011		Au 31/12/2012	
Excédent Budgétaire	Déficit Financier	Excédent Budgétaire	Déficit Financier	Excédent Budgétaire	Déficit Financier
+269 529	-754 401	+ 2 335 235	0	+3 498 128	0
Déficit au 31/12/2010 -484 872 €		Excédent au 31/12/2011 + 2 335 235 €		Excédent au 31/12/2012 + 3 498 128 €	

L'excédent reporté de 2011 de 2 335 235 € a été affecté à hauteur de 663 153 € en couverture d'autofinancement pour permettre de clôturer la section d'investissement en équilibre à fin 2012 (Cf. délibération n°01-2013 du 17 janvier 2013).

L'excédent dégagé fin 2012 de 3 498 128 € correspond donc au résultat cumulé des deux sections (fonctionnement et investissement) du budget principal.

L'excédent dégagé par notre propre gestion sur l'exercice 2012 est de 1 826 024 €.

La trésorerie à fin décembre était de 2 998 070 €.

De plus il est important de signaler que depuis 1 an, plus aucune facture n'est reportée sur l'exercice budgétaire suivant, les charges sont rattachées à l'exercice, tous les déficits sont résorbés et les finances de notre communauté sont assainies à l'exception de la dette.

Une décision importante a été prise lors du Conseil du 17 janvier 2013 puisque le Conseil a délibéré à l'unanimité pour réviser les attributions de compensation des communes en ramenant au même niveau la participation versée par les communes pour les crèches et en mettant fin aux attributions de compensations négatives.

Cette nouvelle répartition a pris effet dès 2013 et représente un coût annuel de 443 849 €.

Néanmoins pour l'avenir, il faut rester extrêmement prudent car, dans le contexte actuel, les ressources dégagées ne sont pas pérennes.

Nous devons être conscients que tout problème financier rencontré par notre Communauté, aura irrémédiablement et immédiatement des conséquences financières sur nos Communes.

3. Les orientations

La dette

Avant tout, je veux faire apparaître la diminution de notre dette depuis 3 ans :

JNE

Dette en capital au 31/12/2010	Dette en capital au 31/12/2011	Dette en capital au 31/12/2012
15 905 590 €	15 406 281 €	14 888 085 €

Depuis 3 ans la dette a baissé de 1 017 505 € en capital.

Au 31/12/2012, elle s'élève en capital à 14 888 085 € et à 9 285 266 € en intérêt.

Pour la seule année 2013, l'annuité à payer sera de 528 547 € en capital et de 668 303€ en intérêts soit un total de 1 196 850 €.

La dette est un handicap pour les finances de la Communauté. Je rappelle qu'elle s'étale jusqu'en 2053 puisqu'en 2002, la Communauté a souscrit un emprunt pour le lotissement Philippe Lamour pour 2 858 780 € et pour une durée initiale de 20 ans. En 2003, l'emprunt a été consolidé avec un passage à taux fixe et un rallongement de 20 à 51 ans. A la clôture du budget annexe, le budget principal a dû reprendre cette dette avec 2 187 000 € de capital à rembourser et 3 183 535 € d'intérêts à verser soit un total de 5 307 535 € à payer jusqu'en 2053.

Il est donc impératif de financer nos investissements par nos fonds propres d'autant plus que nous sommes dans un contexte de raréfaction des crédits bancaires pour les collectivités.

Après avoir renégocié le seul emprunt toxique que nous avons en 2011, il s'agira également d'étudier les autres possibilités de remboursement anticipée ou de renégociation de durée tout en sachant qu'à l'heure actuelle cela nécessite de payer au minimum 400 000 €.

La fiscalité

En agissant avec tous les élus, nous avons réussi à diminuer la TEOM de 18 % en 2009, à 17,75 % en 2010, 17 % en 2011 et 16 % en 2012.

Dans la continuité de ces baisses, je propose pour 2013 de diminuer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 0.25 point ; ramenant ainsi le taux pour 2013 de 16 % à 15.75 %.

Hors évolution des bases, il s'agit de 50 000 € de diminution sur le produit de TEOM en 2013.

En dehors de la TEOM, il n'est pas prévu de variation significative concernant les autres taux d'imposition.

Les Terrains inconstructibles

Ces terrains situés à l'extrémité nord-est de la ZAC de Gallargues, d'une superficie de 5 ha 30 a 04 ca, d'une valeur de 768 762 €, ont été achetés en 2008 avec en grande partie un risque d'in-constructibilité pour risque inondation.

Un compromis valable jusqu'au 31 décembre 2012 avait été signé entre la Communauté et la Ségard (délibération du 17 novembre 2011). La Ségard devait présenter un projet d'implantation d'entreprise (donc créateur d'emplois) aux services préfectoraux. Le but était de permettre d'aménager cette zone avec une clause de retour sur bonne fortune qui prévoyait que pour tout mètre carré de SHON vendu qui serait supérieur au seuil de 16 000 m², il y aurait 70 € par mètre carré reversés à la Communauté.

Il conviendra de se positionner sur ces terrains et, en l'absence de projet concret, de les reprendre à notre charge et présenter par nous même un projet susceptible d'être accepté par les services préfectoraux.

La concession de la ZAC

En 2001, la Communauté a confié par convention publique d'aménagement (CPA) à la Ségard, les missions de conception, réalisation et commercialisation de la ZAC de Gallargues le Montueux. La Communauté a ainsi « délégué » à la Ségard la responsabilité d'acquérir les terrains, de les aménager et de les vendre en lots.

Aujourd'hui les travaux d'aménagement sont terminés et il reste 2 terrains dans les situations suivantes :

- Parcelle de 2 500 m² sous compromis de vente pour des locaux comportant des bureaux et/ou une brasserie. L'acte authentique est prévu au cours de prochaines semaines pour 175 000 €
- Parcelle de 16 000 m² (divisible) à vendre.

La fin du mandat confié à la Ségard est fixée au 28 avril 2013. Aujourd'hui se pose la question de la clôture de cette opération qui a des incidences importantes pour la Communauté.

Avant tout, sur le plan juridique, la loi du 20 juillet 2005, a soumis les concessions d'aménagement à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes, ce qui n'était pas le cas auparavant.

La Convention d'aménagement qui avait été conclue entre la Ségard et la Communauté avant cette loi n'avait pas été soumise à cette procédure.

Aujourd'hui et depuis la loi de 2005, la conclusion d'un avenant de prolongation à une concession d'aménagement passée sans publicité ni mise en concurrence est fortement déconseillée. Une procédure de mise en concurrence serait nécessaire pour toute passation d'avenant.

Sur le plan financier, l'opération de clôture va avoir plusieurs conséquences.

La Communauté va devoir intégrer le résultat financier à la clôture dans le budget général. Sur ce point, il est important de souligner que certaines subventions destinées à la concession d'aménagement ont été détournées de leur destination car récupérées par la Communauté en 2006 et 2007 au sein du budget principal. Ces subventions DDR et FEDER pour 870 000 € auraient dû figurer au bilan de la concession d'aménagement de la ZAC.

De plus, dans le bilan, figure une « avance sur un boni » éventuel de 270 000 € qui a été demandé par la Communauté en 2007. Cet octroi apparaît juridiquement contestable car aucune disposition dans le contrat de concession, où dans les textes de lois ne vient autoriser le versement de telles avances. Ce versement est contraire à l'obligation de transparence qui s'impose en maîtrise d'ouvrage déléguée et au principe de prudence qui prévaut dans la gestion des deniers publics car le bilan de clôture ne peut être prévu à l'avance de manière certaine.

Toutes ces sommes manqueront cruellement à la clôture de la concession d'aménagement sachant qu'il reste également un terrain de 16 000 m² à vendre et qu'il faudra acheter à la Ségard.

Enfin, la Communauté va devoir assumer directement les charges liées au fonctionnement de cette zone. En effet même si l'entretien des espaces verts a été repris par la Communauté depuis 2011 (un marché a été conclu avec une entreprise d'aide par le travail pour 20 000 €/an), les charges d'éclairage public (environ 15 000 €/an), d'eau brute (environ 3 500 €) ainsi que les éventuels frais de réparation et d'entretien incomberont directement à la Communauté.

4. Les Services

Le service enfance

Sur l'année 2012, les dépenses du service enfance s'élèvent à 6 615 483 €. Les recettes parents s'élèvent à 1 676 645 € (25,34%), tandis que la Caisse d'allocations familiales et le Conseil Général financent à hauteur de 2 218 191 € (33,53%).

La participation de la Communauté (2 610 228 € en 2012 soit 39.45 %) est en constante évolution d'une année sur l'autre sans tendance à la baisse au contraire (100 000 € de plus qu'en 2011).

En 2011, il a été décidé de réaliser une crèche neuve de 30 places et une cantine maternelle à proximité immédiate de l'école maternelle de Vergèze. En ce sens, le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé et un architecte a été désigné en 2012. Le permis de construire est accordée depuis 2 mois et les marchés de travaux sont en passe d'être attribués.

Le chantier va donc démarrer en 2013 et le coût total de l'opération pour la Communauté est évalué à 1 207 076 € HT (hors subvention).

Les deux tiers de ces frais devront être réglés sur l'exercice 2013 et donc être inscrits au budget puisque le bâtiment devrait être livré définitivement au 1^{er} trimestre 2014.

D'autre part, en 2012, nous avons confié à un cabinet indépendant une étude des besoins pour l'enfance à l'horizon 2020. Les résultats devraient être rendus dans le courant de l'année et ils serviront de base à la détermination des équipements à réaliser dans les années à venir.

Néanmoins, des investissements devront être entrepris sans attendre pour faire face à la problématique des locaux de la cantine et de l'ALSH d'Aubais et permettre de maintenir l'activité ALSH à Nages et Solorgues.

Enfin la réforme des rythmes scolaires, si elle est mise en œuvre, risque d'avoir un impact important sur l'organisation de nos services. De plus, les communes restent seules responsables de la décision de l'application en 2013 ou 2014 mais la Communauté sera contrainte d'harmoniser le fonctionnement des services à l'échelle du territoire pour ne pas multiplier les frais.

Le service Police

En 2012, nous avons poursuivi les travaux liés à trois projets importants : la cellule intercommunale de citoyenneté, le centre de supervision urbain (CSU) et la mise en commun des moyens humains et matériels. Ces projets ont été présentés à Monsieur Le Procureur de la République et Monsieur Le Chef de cabinet du Préfet qui les ont validés sous condition de la mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Le Conseil Communautaire a donc délibéré le 6 décembre 2012 pour approuver la mise en place d'un CISPD

Aujourd'hui, une réunion préparatoire avec tous les partenaires devrait pouvoir avoir lieu au cours du 1^{er} trimestre 2013.

La cellule de citoyenneté devrait pouvoir ensuite être mise en place dans la continuité.

La mise en service et le fonctionnement du CSU intercommunal sera analysée lorsque les locaux dédiés par la Mairie de Vergèze seront disponibles.

En 2013, les nouvelles conventions de coordination vont également entrer en vigueur. Même si cela ne change en rien le fonctionnement des services de Police municipale, les conventions vont permettre aux agents de police municipale d'être compétents sur la totalité du territoire de la communauté et de pouvoir intervenir en cas de nécessité impérieuse et selon une procédure bien définie.

En 2013, un projet de patrouille de jour mutualisée sera étudié. La création pourrait être envisagée pour le 2^{ème} semestre 2013.

A souligner :

Le service de police avec ses dix Agents coûte en 2012 à la Communauté : 444 222 €

Le service Urbanisme, (d'une grande utilité pour nos communes) : 193 804 €

Le service Information Géographique (SIG): 37 573 €

Le coût total de ces services (675 599 €) est totalement pris en charge par la Communauté de Communes pour une mise à disposition gratuite de nos Communes.

Le service Tourisme

Depuis 2008, dans le cadre du redressement des finances de la Communauté, j'ai souhaité rationaliser le coût du service de manière à diminuer le déficit constaté malgré les recettes de taxes de séjour.

Notre situation financière ne nous permettait aucun dérapage financier sur ce type de prestation.

Rappelons qu'en 2009, le complexe des « Jasses de Camargue » a été mis en liquidation judiciaire, laissant à la Communauté des impayés sur la taxe de séjour pour un montant de 45 000 €. Cette somme a dû être admise en perte sur créances irrécouvrables lors du Conseil Communautaire du 18 octobre 2012.

Aujourd'hui, et comme je l'avais déjà proposé lors des précédents débats budgétaires, nous allons étudier très prochainement la possibilité de transférer cette compétence aux communes. Ces dernières se chargeraient alors

J. N. E.

directement et dès 2013 de la mise en œuvre de la politique touristique sur leur territoire et de la perception de la taxe de séjour.

A noter que la création d'un annuaire en ligne des restaurants chambres d'hôtes et meublés du territoire via le site Internet de la CCRVV sera maintenue.

Le service Environnement

Dans la continuité des années précédentes, diverses actions ont été menées en 2012 :

L'opération composteurs a perduré avec environ 150 composteurs vendus par an à 10 € l'unité à nos administrés alors qu'ils représentent une charge de 25€ par composteur pour la Communauté. Le but est de favoriser le tri de manière à réduire le tonnage à incinérer.

Les travaux de mise en conformité des quatre déchetteries communautaires pour un montant total de 156 000 € qui avaient démarré fin 2011 se sont achevés et ont été payés en 2012.

Le site de Vergèze a été équipé en caméras de vidéosurveillance qui seront à terme reliées à un Centre de Supervision Urbain (CSU). L'expérience sera étendue en 2013 avec l'installation de caméras fixes à la déchetterie d'Uchaud (opérationnelle au 1^{er} mars) et la mise en place d'une benne à capot fermé pour le fer à Vestric (l'installation électrique est réalisée et la benne doit être livrée dans les jours prochains).

En 2013, de manière très concrète, il faudra trouver une solution à la fermeture de la plate-forme de concassage. Le premier problème est celui de la réhabilitation de la plate-forme. Les entrevues avec l'entreprise attributaire du bail avait débouché sur un consensus pour que la Communauté prenne à sa charge le tri des gravats sales avec leur transport et leur traitement. Par relevé topographique, la quantité de déchets impropres est estimée entre 8 500 et 10 000 tonnes. Le coût total (transport et traitement) est potentiellement très important, il peut être judicieux d'explorer toutes les possibilités comme par exemple la réhabilitation sur le mode des anciennes décharges sauvages.

Ce problème constitue une préoccupation majeure pour moi, compte tenu des conséquences financières extrêmement importantes pour la Communauté.

La Commune a même aggravée la situation en délibérant récemment pour permettre le cas échéant de porter le dossier en justice contre la Communauté. Il aurait été plus judicieux que la Commune intente une action contre l'entreprise attributaire du bail qui a été surprise par la police municipale de Gallargues en train de repartir du site avec des camions vides où les chauffeurs ont reconnu avoir déposé de la terre.

D'autre part, les gravats en provenance de nos déchetteries ne sont plus acheminés sur la plate-forme de concassage et sont orientées vers un centre de traitement qui facture cette prestation. Le coût annuel est estimé à 80 000 €/an.

Concernant les bacs de pré-collecte, l'accord passé avec Plastic-Omnium (location des bacs jaunes à 1 €/an et maintenance des bacs jaunes et verts pour 30 000 €/an) arrive à échéance en 2013.

Un marché devra être passé pour prévoir soit l'achat soit la location du parc de bacs jaunes (ainsi que la maintenance de l'ensemble). Je rappelle que le coût en 2010 du rachat du parc de bacs verts était de 250 000 €.

Suite à un problème de prix en forte augmentation sur la filière bois, le marché d'exploitation des déchetteries sera relancé en 2013. De plus à compter du 1^{er} janvier 2013 le syndicat Pic et Etang a repris la compétence traitement des déchets dans les déchetteries (en dehors des végétaux).

Cela signifie que pour le futur marché, la Communauté s'occupe de la partie transport et le syndicat Pic et Etang va consulter pour la partie traitement.

Le dernier problème concerne la plate-forme de broyage des végétaux à Vestric.

A l'occasion du renouvellement du marché de broyage, le prestataire SEDE Environnement a indiqué ne pas vouloir poursuivre le marché pour des problèmes de sécurité.

Après entrevue courant décembre 2012, SEDE Environnement a donné son accord pour continuer la prestation à condition que la Communauté agrandisse la plate-forme (en doublant l'espace) et affecte un gardien dédié spécifiquement à la plate-forme.

Un marché a été lancé pour une maîtrise d'œuvre (estimatif à 23 000 € NB : la consultation est terminée, deux candidatures ont été reçues et sont en cours d'analyse pour pouvoir désigner le prestataire dans les prochains jours) qui inclut obligatoirement une enquête publique, une étude d'impact et une déclaration d'installations classées pour la protection de l'environnement. Le coût estimatif de l'agrandissement de la plate-forme est de 150 000 € HT hors subvention. Une optimisation est également en cours car il est demandé aux services techniques municipaux de privilégier les apports de végétaux directement sur la plate-forme de Vestric.

Par ailleurs, une étude a été confiée au bureau d'étude ABBD à Paris pour la redevance incitative et la redevance spéciale. Les conclusions seront rendues en 2013.

Enfin, il est prévu pour cette année, de faire l'acquisition de containers maritimes pour la mise en place d'une nouvelle filière pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Cette nouvelle filière permettra de réduire les tonnages incinérés et de bénéficier d'une valorisation et donc d'une recette pour ces déchets.

Ces questions sont cruciales car je rappelle que c'est la gestion saine des finances de la Communauté et du service environnement qui permettent de réduire la pression fiscale sur les administrés en diminuant le taux de TEOM.

Le Développement Economique

Contrairement aux autres services cités, le développement économique est une compétence obligatoire, dont le but est d'accueillir sur notre territoire des entreprises créatrices d'emplois donc de richesses pour notre Communauté.

Actuellement la Communauté a lancé la réalisation d'une zone d'activités dénommée « ZA de la montée rouge » située sur le lieu-dit « Puech de Mus » sur la Commune de Vergèze.

L'étude de faisabilité est terminée, la phase d'acquisition des terrains également et le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué. Les travaux vont démarrer dès cette année. Un emprunt a été contracté pour permettre le financement et je rappelle que cette dette est assise sur la durée prévisible de l'opération et qu'elle sera remboursée à la clôture de celle-ci.

Je souligne également que sur cette zone, la commune de Vergèze a cédé gratuitement 5 000 m² pour accueillir un bâtiment public qui pourrait être le futur siège de la Communauté. A défaut de réalisation dans les 5 ans, la somme de 100 000 € correspondant à cette surface devra être reversée.

Il sera également nécessaire de terminer les travaux qui ont commencé sur les zones d'activités de Vestric, d'Aigues-Vives et d'Aubais où il est également prévu d'installer la signalétique (pour environ 5 000 € HT) et l'éclairage public (pour 15 000 € HT).

Ces travaux ainsi que les finitions de goudronnage seront réalisés après l'enfouissement des réseaux EDF par la commune. Il est actuellement en cours et devrait être achevé dès la fin de cette semaine.

Pour conclure, même avec l'assainissement de nos finances, je suis décidé à continuer à assurer une gestion rigoureuse, saine et transparente des deniers publics.

Cette rigueur dans la gestion ne doit pas se traduire par un frein à notre développement économique. Tout au contraire, le développement économique doit rester la première de nos priorités. L'implantation d'entreprises sur notre territoire est synonyme de richesse car créatrice d'emplois.

Je tiens à rappeler que nous sommes en période de crise durable et pour nous, collectivités, à cette crise s'ajoute, par les nombreuses réformes en cours, le manque de visibilité et les incertitudes sur nos recettes à venir.

Les projets d'investissements portés par les collectivités locales participent pourtant grandement au maintien de l'emploi.

Je continue également à être déterminé à informer tous nos Administrés au travers des débats d'orientation budgétaire et des différentes réunions publiques comme celle organisée en décembre, car c'est mon devoir.

Nos objectifs, dictés par le seul intérêt général doivent rester les mêmes et il est indispensable que nos finances dégagent un excédent de fonctionnement sur notre gestion propre qui soit au moins équivalent à celui réalisé sur les deux derniers exercices.

En effet, les objectifs financiers prévus au niveau national avec une croissance nulle et des prévisions en berne, signifient que la morosité économique sera générale et durable. L'année 2013 sera difficile mais 2014 le sera malheureusement encore plus y compris pour les collectivités qui subiront la réduction drastique des dotations et la hausse de la TVA.

C'est pourquoi, il est impératif pour faire face à l'incertitude en cette période de crise, de garder en provision sur 3 498 128 € un montant de 2 000 000 € afin de prévoir l'investissement 2013 pour un montant de 1 500 000 €.

Mon objectif majeur, qui doit être celui de nous tous dans l'intérêt général, consiste à laisser aux élus du prochain mandat, une situation financière saine, leur permettant de faire face aux engagements futurs.

Ils ne doivent pas se trouver dans la même situation que nous l'avons été en 2008.

Notre mandat a été celui du redressement, je souhaite à celles et ceux qui nous succéderont que leur mandat soit celui de la rénovation et du développement de nos services et ce dans le même respect de l'intérêt général de notre territoire et de sa population.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, dit que le Débat d'Orientation Budgétaire 2013 a eu lieu ce jour.

2 – Information au Conseil du Président rendant compte de la décision de confier à un Cabinet d'Avocats la défense de la Communauté sur un contentieux déterminé

Au vu de la requête présentée devant le Tribunal Administratif de Nîmes par Madame AIGON pour obtenir l'annulation d'un arrêté portant radiation de celle-ci et demander sa réintégration au sein des effectifs, Monsieur le Président a décidé de confier la défense des droits et intérêts de la Communauté au cabinet d'Avocats Margall et Associés à Montpellier.

Monsieur le Président précise que les honoraires seront intégralement pris en charge par l'assurance de la Communauté dans le cadre du contrat de protection juridique.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit donc pour le Conseil de prendre acte de cette décision.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, prend acte de la décision du Président de confier le contentieux sus visé au cabinet d'avocats Margall et Associés.

3 – Délibération de principe en matière de subventions aux associations

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président et responsable de la Commission des « Finances ».

Monsieur LAURENT indique qu'il s'agit de prendre une délibération de principe sur le fait que la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle n'a pas vocation à attribuer des subventions directement aux associations.

D'une part, la Communauté en tant qu'établissement public, est régie par le principe de spécialité qui signifie qu'elle ne peut intervenir que dans le champ des compétences qui ont été transférées par les communes. Il lui est donc interdit de procéder à des dépenses et à fortiori des attributions de subventions dans les domaines autres que ceux qui sont inscrits dans ses statuts.

D'autre part, le fonctionnement des services de la Communauté ne donne pas lieu au besoin de verser des subventions aux associations. De tels versements pourraient créer des disparités dans le tissu associatif local avec des risques de perturber la dynamique associative que chaque commune s'emploie à préserver.

Par conséquent, Monsieur LAURENT précise qu'il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter une délibération de principe pour que la Communauté de Communes ne procède pas au versement de subventions directes aux associations.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, avec 3 votes contres, 1 abstention et 22 votes pour, approuve la délibération de principe précisant que la Communauté de Communes ne procédera pas au versement de subventions directes aux associations.

4 – Demande de financement Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président et responsable de la Commission des « Finances ».

Au titre de la DETR 2012, la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle avait présenté le projet de construction d'une crèche/cantine périscolaire sur la commune de Vergèze. Ce dossier avait été déclaré complet par les services de la Préfecture au 30 juillet 2012 mais n'a pas été retenu dans les projets subventionnés par l'Etat en 2012.

Monsieur LAURENT précise qu'il convient donc de solliciter à nouveau l'Etat dans le cadre d'une demande de subvention DETR 2013. Il est important de noter que le projet de la Communauté s'inscrit parfaitement dans les critères d'éligibilité puisque l'opération fait partie des catégories prioritaires. Le projet n'ayant subi aucune modification ni dans sa nature ni dans son montant, le plan de financement reste le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
1/ Construction d'une crèche	1 011 706,00 €	1/ CAF du Gard (23 % de 1 011 706 €) 2/ Conseil Général du Gard (30 % de la CAF) 3/ Préfecture du Gard (DETR 2013) (40 % de 1 011 706 €) 4/ CCRVV	232 800,00 € 69 840,00 € 404 682,00 € 304 384,00 €
TOTAL DES DEPENSES	1 011 706,00 €	TOTAL DES RECETTES	1 011 706,00 €

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité, approuve la demande de financement telle que présentée, sollicite l'Etat au titre de la DETR 2013 et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette demande de financement.

5 – Ouverture de crédits en investissement

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-François LAURENT, Vice-président et responsable de la Commission des « Finances ».

Monsieur LAURENT explique que dans l'attente du vote du budget, il est proposé au Conseil d'ouvrir des crédits en investissement pour permettre le paiement des factures du premier trimestre 2013.

Le tableau ci-dessous récapitule par opération les montants soumis au vote :

OPERATION	INTITULE	MONTANT
901	Matériels divers	3 400 €
902	Action économique	4 000 €
903	Environnement	25 000€
908	Bâtiments de l'enfance	90 000 €
TOTAL		120 400 €

Pour mémoire le budget investissement réalisé en 2012 est de 1 018 048 €.

Monsieur LAURENT précise qu'il est proposé au Conseil, en attendant l'examen et le vote du budget, de procéder aux ouvertures de crédits en investissements dans les conditions indiquées ci-dessus.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité, approuve l'ouverture de crédits en investissement telle que décrite ci-dessus.

6 – Annulation de la promesse de vente sur la ZAC du Pôle Actif : SAS MOUCHET BURY

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jacky REY, 1^{er} Vice-président et responsable de la Commission « Développement économique ».

Monsieur REY rappelle que par délibérations du 24 mai et du 28 juin 2012, la Communauté de Communes avait accepté un compromis de vente avec la SAS MOUCHET BURY, pour le lot n°35.

Monsieur REY précise que le notaire en charge du dossier nous a fait part des difficultés rencontrées par cette société (compte tenu de l'activité de cette société, le projet étant soumis à différentes contraintes techniques et réglementaires, qui ont rendu impossible l'implantation sur la parcelle prévue). La société SAS MOUCHET BURY souhaite donc annuler cette promesse.

Monsieur REY indique qu'il convient donc pour le Conseil de bien vouloir prendre acte du retrait de la promesse de la SAS MOUCHET BURY et d'autoriser la restitution du dépôt de garantie.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité, approuve le retrait de la promesse de la SAS MOUCHET BURY pour le lot n°35 et autorise la restitution du dépôt de garantie.

7 – Vente d'une parcelle sur la ZAC du Pôle Actif : SCI MIKANA

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jacky REY, 1^{er} Vice-président et responsable de la Commission « Développement économique ».

Monsieur REY indique qu'il s'agit d'autoriser la vente d'un terrain sur la ZAC de Gallargues le Montueux.

L'acquéreur est la SCI MIKANA, représentée par Monsieur GAS, qui souhaite acquérir le lot n°33 cadastré section AP n° 203, pour une surface de 2 500 m², destiné à recevoir une activité de bureaux et au rez-de-chaussée un service de restauration.

Monsieur REY précise que le montant de la vente est de 175 000 € HT (soit 70 € HT/m²).

Monsieur REY indique qu'il est demandé au Conseil de délibérer pour autoriser Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité, approuve la vente selon les conditions énoncées supra et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

8 – Bornage « Montée Rouge » sur la commune de Vergèze : Autorisation pour le Président à signer

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jacky REY, 1^{er} Vice-président et responsable de la Commission « Développement économique ».

Monsieur REY indique qu'il s'agit d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents au bornage de la zone de la « Montée Rouge » sur la commune de Vergèze.

Ce bornage sera réalisé sur la totalité des parcelles de la zone avec chaque propriété riveraine selon les règles en vigueur.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

9 – Avenant portant résiliation anticipée du marché d'exploitation des quatre déchetteries communautaires

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-Claude LAFONT, Vice-président et Responsable de la Commission « Déchetteries/SPANC ».

Le 1^{er} février 2008, la Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle a confié pour 7 ans, à la Société Méditerranéenne de Nettoyement (SMN), l'exécution d'un marché public ayant pour objet « l'ensemble des prestations nécessaires à l'enlèvement, au transport et au traitement des produits déposés en déchetterie hors déchets ménagers spéciaux ».

En juin 2012, le titulaire du marché a informé la Communauté que le coût de traitement du bois fixé au marché initial n'était plus en adéquation avec la réalité économique. La filière de traitement (Sud Broyage Recyclage- SBR) demandait à la SMN une revalorisation du coût de traitement, de 35 € HT à 75 € HT la tonne. Cette revalorisation a été refusée par la Communauté car elle aurait entraîné un bouleversement économique du contrat.

Dans ces conditions, le traitement du bois est resté facturé à 35€ HT la tonne de juin 2012 à janvier 2013.

En parallèle, le syndicat Pic et Etang a repris la compétence traitement des déchets dans les déchetteries (en dehors des végétaux) depuis le 1^{er} janvier 2013. Cela signifie que Pic et Etang va s'occuper de la partie traitement et que la Communauté sera chargée de la partie transport.

Le 29 janvier 2013, lors d'une réunion au siège du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang avec la SMN, SBR et la Communauté, il a été décidé d'un commun accord d'écourter le présent marché, afin de pouvoir le relancer.

Ainsi, les parties ont décidé la fin anticipée du présent marché et ont convenu de le faire terminer au 30 avril 2013.

Le marché était estimé à 1 497 732,94 € HT pour 7 ans. Le montant réel du marché arrêté au 31 décembre 2012 s'élève à 1 332 155,71€ HT. L'avenant a donc une incidence financière en moins-value de 165 576,81 € HT (11% de diminution).

JRE

Les parties renoncent à réclamer quelque indemnisation que ce soit au titre de la résiliation proprement dite. Jusqu'à la prise d'effet de la résiliation du marché, la SMN continuera d'assurer les prestations définies au marché et sera rémunérée conformément aux conditions fixées par le marché.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le vendredi 15 février 2013 a validé cet avenant.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser le Président à signer l'avenant dans les conditions susvisées.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, après discussion, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant dans les conditions susvisées.

10 – Information au Conseil du Président rendant compte de l'attribution des marchés à procédure adaptée

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de présenter les marchés passés sous la forme d'une procédure adaptée.

- **Marché n°2012-04 : Prestation de lutte et de prévention antiparasitaire des locaux de la CCRVV.**
 - Deux candidats ont déposé une offre.
 - ALTO a été retenu pour un montant de 9 846.00 € HT pour une durée de 3 ans.

- **Marché n°2012-07 : Diagnostic Enfance Jeunesse et Prospectives de développement sur le territoire de la CCRVV.**
 - Neuf candidats ont déposé une offre.
 - Notification a été faite au Cabinet REPERES le 13/07/2012 pour un montant de 16 337.60 € TTC après négociation, pour une prestation d'une durée de 29 semaines.

- **Marché n°2012-08 : Maintenance préventive et corrective des installations de sécurité anti-intrusion.**
 - Quatre candidats ont déposé une offre.
 - La société ASPN est lauréate pour : 4 500 € HT pour la maintenance préventive et 1 664 € HT pour la maintenance curative pour 5 ans.

- **Marché n°2012-09 : Entretien des extincteurs, des réseaux incendie et des systèmes de désenfumage des bâtiments de la CCRVV.**
 - Trois candidats ont déposé une offre.
 - Notification a été faite à la SLMI pour 17 468.80 € HT pour 5 ans.

- **Marché n°2012-10 : Réalisation des études nécessaires à l'aménagement de la ZA de la Montée Rouge à Vergèze.**
 - Huit candidats ont déposé une offre.
 - Le cabinet Balp Giraud Pietri est lauréat du marché pour 94 000 € HT pour une mission de 4 mois.

- **Marché n°2012-11 : Fourniture et installation de Matériels informatiques pour les services de la CCRVV.**
 - Deux candidats ont déposé une offre.
 - Ordisys est lauréat du marché pour 16 797 € HT pour 1 an.



- **Marché n°2012-13 : Réalisation d'un self-service à la Cantine de Gallargues.**
 - Quatre candidats ont déposé une offre.
 - La société AID'GARD de Sommières est lauréate du marché pour 18 000 € HT.

- **Marché n°2012-15 : Fourniture de Composteurs individuels, de composteurs collectifs et accessoires.**
 - Trois entreprises ont déposé une offre.
 - Suite aux négociations, Plastic Omnium est lauréat du marché pour un montant de 23 182.40 € HT pour une durée de trois ans.

- **Marché n°2012-16 : Réhabilitation des chemins de randonnée : Fourniture et pose de mobilier signalétique.**
 - Deux candidats ont déposé une offre.
 - L'attributaire du marché est la Société Chante Paysage en groupement avec la Société Alp'Com, pour un montant de 10 906.50 € HT pour une période de quatre ans.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, dit que le Président, dans le cadre de sa délégation, a rendu compte au Conseil de l'attribution des marchés à procédure adaptée ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

Le Président,
Jean-Baptiste ESTEVE.

